COMPTE RENDU DU CHSCTD DU 17 novembre 2020

Par visioconférence

Étaient présents :

Représentants de l'administration :

Mme LUTIC, DASEN du Cantal

M. DIDIER, Secrétaire général de la DSDEN du Cantal

Représentants des personnels :

Aucun

Membres de droit :

M. PEYMAUD, Inspecteur Santé et Sécurité au travail

Assistaient également à titre d'expert désigné par l'administration :

Mme DUMONT M, IEN circonscription Aurillac I SDEI

Mme Dumont I, IEN circonscription de Mauriac

M. MESSAGER, IEN circonscription Saint Flour

M. FRIGIÈRE, conseiller départemental de prévention

M. PAGÈS, équipe mobile de sécurité

Mme AMIOT, infirmière conseillère technique

Excusé(e)s :

Mme COLOMB, Assistante sociale des personnels à la DSDEN du Cantal

Mme le docteur ROUX, Médecin de prévention

M DEDIEU, conseiller académique de prévention

Mme Caroline MATTIUZZO, principale du collège de Vic sur Cère

Pour rappel : le CHSCTD ne s'est pas tenu le 13 novembre 2020 suite au constat de l'absence des représentants des personnels qui souhaitaient un CHSCT en présentiel.

Le quorum n'étant pas atteint, il est reporté au 17 novembre.

Le Secrétaire général ouvre la séance et constate l'absence des représentants des personnels qui ne souhaitent pas siéger en distanciel, estimant que cela pourrait se faire en présentiel, en respectant les gestes barrière. M. le secrétaire général rappelle les recommandations rectorales ainsi que celles de la FAQ qui précisent : « Si elles ne peuvent être organisées à distance par l'usage de

visioconférence, audioconférence ou encore des espaces numériques, les réunions peuvent se tenir dans le strict respect des consignes sanitaires ». La FAQ a force de loi en ces circonstances particulières.

Ordre du jour de ce chsctd exceptionnel covid19 :

- État des lieux sanitaire présenté par Mme Amiot, infirmière conseillère technique auprès de Mme la Dasen.

- Présentation du protocole sanitaire mis en place à la dsden du Cantal, par M. Didier, secrétaire général.

- Etat des lieux de la continuité pédagogique en lycée depuis le 2 novembre, présenté par Mme la Dasen.

M. Peymaud fait remarquer qu'à sa connaissance, le département du Cantal est le seul qui semble « bloquer les représentants du personnel» sur les réunions en visio et rappelle que leur usage est une recommandation de la DGAFP. Il précise que le ChsctA et le CHSCTD du département 03 se sont également déroulés en visio.

État des lieux sanitaire présenté par Mme Amiot :

Bilan quantitatif Covid 19 depuis la rentrée de septembre 2020 :

	septembre	octobre	novembre(jusqu'au 26/1	TOTAL
nombre de personnels déclarés positifs	1	28	13	42
nombre d'élèves déclarés positifs	11	26	67	104
nombre de classes fermées	1	0	2 mises en distanciel	3
nombre d'écoles fermées	0	1	0	1
nombre de personnels cas contacts (éloignés de leur poste)	17	25	42	84

Lors du signalement par la CPAM ou l'établissement scolaire, d'un cas confirmé avec un test PCR +, l'établissement est alors accompagné dans la recherche des cas contacts afin de lancer la procédure contact tracing. Une fois que la liste des personnes est établie, elle est validée en respectant les délais/dates des derniers contacts avec le cas confirmé et est ensuite transmise à la CPAM et l'ARS. Ces deux instances sanitaires envoient alors les courriels des consignes (envoi assuré fait par les secrétaires de CMS) aux familles et personnels concernés.

Mme Amiot précise qu'elle assure aussi le suivi quotidien départemental et qu'elle fait remonter les nouvelles situations sur le site du ministère. Elle répond également aux demandes par mail et téléphone.

Elle rappelle que les remontées doivent passer par la boite mail « covid » (covid19-15@ac-clermont.fr) pour laquelle une veille est assurée le week-end.

M. l'ISST demande s'il existe un lien entre personnels et élèves cas contacts ou confirmés?

Mme Amiot précise qu'il n'y a pas de lien établi.

M. le secrétaire général rappelle le courrier envoyé, dans une optique bienveillante, aux écoles et établissements sur la vigilance quant la mise en œuvre et le respect du protocole sanitaire lors des moments de convivialité (pause-café, déjeuner pris en commun) et précise que l'origine de ce courrier est le constat de cas confirmés suite à ces moments et que cela répondait à des questionnements et demandes de directeurs sur ces moments de convivialité et pause méridienne.

M. l'ISST questionne sur la reconnaissance d'accident de service ou de maladie professionnelle en lien avec la covid19.

M. le secrétaire général répond qu'à ce jour il n'y en a pas. Dans le cas contraire cela nécessiterait une enquête qui devrait alors statuer sur l'imputabilité et demande à M. l'ISST s'il a des informations sur cette situation où des personnels auraient été reconnus touchés dans le cadre du travail.

M. l'ISST répond que non à sa connaissance.

M. le secrétaire général précise que les cas de personnels ayant été cas confirmés l'ont été à l'extérieur ou lors de moment de convivialité mais pas dans l'exercice de leur travail.

Il rappelle le travail mené par les IEN auprès des directeurs suite à de nombreux questionnements, qui a conduit à élaboration d'un document de réflexion commune des IEN , envoyé aux directeurs ainsi que l'importance de la FAQ mise à jour régulièrement qui sert de cadre aux réponses.

Il rappelle également le lien avec les mesures Vigipirate, car nous devons conjuguer les mesures sanitaires et sécuritaires (rappel de 2 situations problématiques le jour de la rentrée)

A ce sujet, la question n'est pas encore tranchée de faire un exercice PPMS intrusion-attentat avant les congés de Noël dans ces conditions.

De même la question est posée sur le maintien de certaines formations qui induisent le brassage de collègues remplaçants dans les écoles.

M. l'ISST souligne que les textes imposent cet exercice PPMS intrusion-attentat.

M. le secrétaire général est d'accord mais précise que nous sommes en attente d'une réponse de la préfecture, sollicitée sur ce sujet. En outre, les incidents récents nous ont montrés l'importance de la mise à jour des PPMS. Il remercie M Pagès (équipe mobile de sécurité) qui s'occupe de cette mise à jour des diagnostiques de sécurité et des PPMS notamment intrusion-attentat avec dépôt sur la plateforme sécurisée.

Mme la Dasen remercie également monsieur Pages pour le lien établi et le suivi avec les services de sécurité.

Protocole et fonctionnement de la DSDEN :

M. le secrétaire général rappelle la nécessité du strict respect des gestes barrières, ainsi que le nombre recommandé de 6 présents au maximum dans une même pièce lors de réunion. 4 personnes en salle de convivialité.

Il rappelle les principes d'hygiène générale des locaux avec du matériel individuel de désinfection y compris des pièces de repos ou salle de convivialité, en complément du nettoyage quotidien par une entreprise.

M. le SG rappelle la nécessité du télétravail qui devient la règle : cette semaine (47) : 67% des personnels sont en télétravail à raison d'un peu plus de 2,5 j/semaine, la DSDEN reste cependant ouverte. C'est un point d'équilibre, il sera difficile d'aller au-delà.

Les circulations dans la DSDEN sont également restreintes (ascenseur, salle du photocopieur, sens de déplacement dans les couloirs, etc...)

Toutes les réunions sont en visio conférences, les salles de réunion de la DSDEN ont une jauge maximale de 6 personnes avec nécessité de nettoyage, aération etc.

Salle de convivialité : 4 personnes au maximum, les personnels sont autorisés à déjeuner dans leur bureau s'ils y sont seuls avec les précautions hygiéniques qui s'imposent.

Les usagers sont invités à utiliser le téléphone ou le mail pour éviter les déplacements à la DSDEN, cependant l'accueil est assuré et notamment sur rendez-vous dans le respect des gestes barrières.

Point sur la continuité pédagogique dans les lycées :

Mme la Dasen précise que 5 lycées sur 6 ont transmis leurs aménagements liés à la continuité pédagogique.

Tous les établissements les font « remonter » à M. le recteur en mettant en copie Mme la Dasen qui fait partie de la cellule pédagogique mise en place, pour avis.

M. le recteur a pour le moment autorisé tous les aménagements demandés.

Tous les élèves ont au moins 50 % de cours en présentiel. Les élèves scolairement fragiles et/ou en manque de matériel informatique, réseau ... viennent en présentiel.

Questions diverses :

M. le secrétaire général note une rupture dans le rythme de travail du CHSCTD, pour la réunion des groupes de travail (circuit RSST, plan départemental de prévention). Ces réunions ont été annulées puisque les représentants des personnels ne souhaitaient pas siéger en visio conférence.

M. l'ISST rappelle son courrier envoyé à M. le recteur sur le protocole académique en cas d'agression d'un personnel du 1er degré (suite à l'instruction interministérielle du 27/10/2020 et la lettre interministérielle du 02/11/2020) mis en place déjà dans l'académie et qui respecte bien ces instructions. Il souligne la nécessité que les IEN connaissent ce protocole, le CPD doit leur transmettre.

Il recommande de contacter le référent gendarmerie pour porter plainte dans ces moments-là.

Le CPD précise que les AP ont reçu la liste des référents gendarmerie/police et que cela a été transmis aux écoles.

M. Messager IEN confirme qu'il a bien cette liste.

Mme I. Dumont IEN, souligne qu'il serait utile de faire un point en conseil d'IEN à ce sujet.

Mme la Dasen remercie tous les participants pour leur implication pour que la scolarisation des élèves se déroule dans les meilleures conditions possibles compte tenu des circonstances.

La séance est levée à 15h00.

L'IA-DASEN,

Présidente de séance

Marilyne LUTIC

Le secrétaire de séance

Jean-Claude FRIGIERE